



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Avec le FONDS VERT,
accélérons la transition écologique
dans notre territoire**



Les dotations de l'État en 2024

- **DETR**
 - dépôt des dossiers en ligne sur démarches-simplifiées (lien sur le site de la préfecture)
 - **avant le 4 mars**

- **DSIL**
 - dépôt des dossiers sur DS également
 - dépôt conseillé avant le 31 mars

- **FONDS VERT**
 - dépôt des dossiers au fil de l'eau

- **NE DÉPOSER QUE DES DOSSIERS MATURES**



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Avec le FONDS VERT,
accélérons la transition écologique
dans notre territoire**



- **FONDS VERT – NOUVEAUTÉS 2024**
- - 2,5 Mds€ en 2024 (vs 2 Mds€ en 2023)
- - 15 % des crédits Fonds vert pour les QPV
- - 500M€ dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments scolaires
- - rénovation énergétique des bâtiments : gain de consommation énergétique de 40 %
- - Territoires d'industrie (s'il n'y a pas d'autre aide disponible)
- - Mobilités / contractualisation avec la Région pour les EPCI non AOM
- **209M€ pour l'Occitanie en 2024 vs 188M€ en 2023**
- **Une circulaire Fonds vert sera diffusée prochainement**



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Avec le FONDS VERT,
accélérons la transition écologique
dans notre territoire**



Le Fonds vert en 2024

Performance environne- mentale	Rénovation des bâtiments	Priorité écoles au titre du plan de rénovation thermique et de renaturation des établissements scolaires Renforcement du critère de performance énergétique pour les nouveaux dossiers déposés en 2024 (maintien pour les dossiers déposés en 2023 et non instruits) Prise en compte du confort d'été
	Tri à la source des biodéchets	Le soutien aux collectivités pour le développement du tri à la source des biodéchets est renouvelé en 2024, notamment en ce qui concerne les études préalables (sous réserve que la collectivité prouve sa décision de lancer les études préalables dès 2023), les investissements pour les équipements nécessaires à la collecte et à la valorisation des biodéchets, ainsi que les actions nécessaires au changement de comportement des citoyens.
	Eclairage public	La ligne rénovation des parcs d'éclairage public est reconduite en 2024. Toutefois, afin de renforcer sa pertinence, le taux de subvention est plafonné et quatre critères cumulatifs sont prévus.



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Avec le **FONDS VERT**, accélérons la transition écologique dans notre territoire



Adaptation au changement climatique	Prévention des inondations	Priorité en particulier dans le contexte des pluies de cet automne/hiver qui a confirmé l'importance des actions préventives en ce domaine. Les actions éligibles en 2024 ont été simplifiées. La condition relative à la levée de la taxe GEMAPI est levée. Pour la correspondance entre les actions relatives à l'accompagnement de la GEMAPI 2023 et celles de 2024.
	Adaptation aux risques émergents montagne	Priorité en particulier dans le contexte des pluies de cet automne/hiver qui a confirmé l'importance des actions préventives en ce domaine et leurs effets d'érosion.
	Prévention des risques incendies de forêt et de végétation	La mesure vise à améliorer la protection des territoires situés à l'interface entre massifs boisés ou végétalisés et zones bâties, où naissent 80 % des feux. La protection de la forêt relève d'autres ressources. Pour plus de lisibilité, la présentation de la mesure a été simplifiée.



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Avec le **FONDS VERT**, accélérons la transition écologique dans notre territoire



	Renaturation villes et villages	Les mesures contribuant directement à la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols » (renaturation des villes et villages et recyclages fonciers) sont renouvelées et confortées en 2024. Ces deux mesures participent pleinement à la déclinaison de la politique prioritaire du gouvernement portant sur la sobriété foncière et contribuent à la stratégie nationale pour la biodiversité.
	Appui à l'ingénierie	La mesure du fonds vert dédiée à l'ingénierie permet d'apporter aux collectivités territoriales un appui en ingénierie de stratégie ou de planification ou en ingénierie d'animation. L'objectif est de les aider : <ul style="list-style-type: none">- à élaborer ou finaliser leur plan d'action en matière de transition écologique, en particulier pour la mise à jour de leurs CRTE à l'aune des objectifs et leviers d'action territoriaux de la planification écologique qui auront été décidés dans le cadre des « conférences des parties » (COP) régionales,- à suivre la mise en œuvre de leur plan d'action,- à faire émerger des projets à forte ambition environnementale.



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Avec le **FONDS VERT**, accélérons la transition écologique dans notre territoire



Amélioration de la qualité du cadre de vie	Recyclage foncier	Les mesures contribuant directement à la mise en œuvre de l'objectif de « zéro artificialisation nette des sols » (renaturation des villes et villages et recyclages fonciers) sont renouvelées et confortées en 2024. Ces deux mesures participent pleinement à la déclinaison de la politique prioritaire du gouvernement portant sur la sobriété foncière et contribuent à la stratégie nationale pour la biodiversité.
	Territoires d'industrie	Nouvelle mesure 2024, de soutien à des projets d'investissements contribuant à soutenir l'émergence, le renforcement et la réindustrialisation de chaînes de valeur industrielles clés pour la transition écologique au sein des Territoires d'industrie (économie circulaire, recyclage, bioéconomie, souveraineté alimentaire, nouvelles mobilités, etc.), afin que la France soit en mesure de produire les biens et services nécessaires pour transformer et décarboner son économie, préserver l'environnement et mieux gérer les ressources (foncier, eau, matière, etc.).
	Covoiturage	Le soutien aux politiques de covoiturage est reconduit, en particulier le soutien aux campagnes d'incitations financières (selon le principe du 1 € de l'État pour 1 € de la collectivité), aux lignes, aux voies réservées et aux aires de covoiturage, qui font partie des principales mesures du plan covoiturage.
	Mobilités durables en zone rurale	Le fonds mobilités rurales, doté de 90 M€ sur trois ans (2024-2026), permet d'accompagner les autorités organisatrices de la mobilité locales en zones rurales (région ou intercommunalités selon les territoires), dans le déploiement d'une offre de mobilité durable, innovante et solidaire.



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Avec le FONDS VERT,
accélérons la transition écologique
dans notre territoire**



Communication autour du Fonds vert :

- Logo France Nation Verte + logo Préfet du Tarn
- Pour les bénéficiaires 2023, des panneaux à venir chercher en préfecture



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Avec le FONDS VERT,
accélérons la transition écologique
dans notre territoire**



Merci pour votre attention !